

PROJET PEDAGOGIQUE DE LA COMMUNE DE POISY

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

LE MERCREDI APRES-MIDI

« 3 à 10 ans » 2017 / 2018.







Sommaire

Contexte

- I- Objectifs pédagogiques
- II- Objectifs opérationnels
- III- Les moyens mis en œuvre

IV- Modalités de fonctionnement

- 1- Le lieu
- 2- Les inscriptions
- 3- Informations/renseignements
- 4- Le paiement
- 5- Les pièces à fournir
- 6- Les tarifs
- 7- Les horaires
- 8- La restauration (le temps de restauration et le goûter)
- 9- Le public
- 10- L'aménagement de l'espace de l'accueil de loisirs
- 11- L'accueil des enfants (départ)
- 12- L'infirmerie
- 13- Le matériel
- 14- Les activités
- 15- La charte de vie
- 16- Le transport
- 17- Après-midi type
- 18- Relations avec les parents

V- Le rôle et la responsabilité du personnel

- 1- Le directeur
- 2- Les animateurs
- 3- Autre personnel
- 4- Organisation du travail de l'équipe
- 5- Formation des animateurs

VI- L'évaluation du projet

- 1- Evaluation qualitative
- 2- Evaluation des objectifs
- 3- Evaluation quantitative

Contexte:

Suite au diagnostic local réalisé en 2004, la Commune de Poisy a mis en place une analyse, fixé des objectifs généraux en direction de la jeunesse Poisillienne et a réalisé un schéma de développement dans un véritable projet communal.

Le Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture a pour mission :

L'information, la mise en œuvre et l'encadrement d'activités sur la commune de Poisy sur les différents temps de l'enfant.

Sur le temps extra-scolaire, le Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture propose aux jeunes de 11 à 16 ans, des activités sportives, artistiques et culturelles pendant les vacances scolaires sauf noël et août.

En 2010, un accueil de loisirs est mis en place sur la commune pour les enfants âgés de 6 à 11 ans et de 3 à 6 ans depuis 2014.

Forte de ses années d'expérience en matière d'offres de loisirs, la commune de Poisy a fait le choix de développer l'accueil de loisirs communal le mercredi après-midi, en direction des enfants de 3 à 11 ans.

Cette proposition correspond à une cohérence de la politique de la Jeunesse sur la commune, ainsi qu'une demande de la population et une évolution du Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture.

I- Objectifs pédagogiques :

- 1. Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité en développant la propre personnalité de chaque enfant.
- 2. Responsabiliser l'enfant.
- 3. Favoriser la mixité sociale entre les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.
- 4. Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé.

II- Objectifs opérationnels :

- Objectif 1
 - Permettre à l'enfant d'instaurer les règles de vie de l'accueil de loisirs.
 - > Permettre le dialogue dans le groupe.
 - Permettre l'implication des enfants dans la vie de l'accueil de loisirs.

• Objectif 2

- > Permettre le choix d'activité aux enfants.
- > Partager les tâches, pendant le temps de restauration.
- Etre capable de respecter les règles d'hygiène.
- > Permettre à l'enfant d'acquérir une indépendance.

• Objectif 3

- Permettre la mixité fille / garçon.
- Permettre la mixité des tranches d'âges.
- Permettre la mixité entre les enfants des différents hameaux de Poisy.

• Objectif 4

- > Permettre à l'enfant de faire du sport
- > Respecter la notion d'équilibre alimentaire

III- Les moyens mis en œuvre :

• Objectif 1

- Mise en place de la charte de vie,
- Temps consacré au dialogue entre les enfants : le repas, le goûter.
- Préparation du goûter, rangement du matériel,

• Objectif 2

- > Durant le temps calme, les enfants auront le choix de l'activité.
- Le temps du repas : les enfants ont chacun une tâche à effectuer (servir l'eau, servir les plats, débarrasser, nettoyer la table, ...)
- Mettre en place des rituels (passage aux toilettes : avant le repas, avant l'activité, ...)
- Aménager des lieux qui favorisent l'action et non l'interdit avec à leur disposition des espaces : jeux de société, petits matériels pour les activités manuelles, livres, coloriages, ...
- Proposer des activités qui les responsabilisent.

• Objectif 3

- Mise en place de sport collectif incitant la mixité fille / garçon.
- ➤ Mise en place de sport collectif en mixant les tranches d'âges (6-7ans et 8-11ans).
- Mettre en place des techniques d'animation pour favoriser la mixité entre les enfants des 2 écoles de Poisy.

• Objectif 4

- Proposer des activités physiques diversifiées et nouvelles régulièrement.
- Manger des menus variés et équilibrés.

IV- Modalités de fonctionnement :

1. **Le lieu**:

L'accueil de loisirs est installé à l'école du Chef-Lieu 86 route d'Annecy 74330 POISY

<u>Adresse du restaurant</u> scolaire de l'école du Chef-Lieu 155, Rue Charles Perrault 74330 POISY

2. Les inscriptions :

Service Régie du <u>Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture en Mairie</u>: 75 route d'Annecy 74330 POISY Courriel : regie@poisy.fr. Tél. : 04/50/46/19/40.

Les poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits régulièrement ou occasionnellement.

3. Informations et renseignements :

<u>Service Jeunesse du Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture en Mairie</u>: 75 route d'Annecy 74330 POISY Tél.: 04/50/08/08/23 et/ou 06/49/99/15/02 et/ou 04/50/08/08/20. Courriel: jeunesse@poisy.fr et/ou animation@poisy.fr

4. Le paiement :

Le paiement s'effectue au Service Régie du <u>Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture en Mairie</u>: 75 route d'Annecy 74330 POISY Courriel : <u>regie@poisy.fr</u>. Tél. : 04/50/46/19/40.

La facturation sera établie à la fin du mois ou par prélèvement. Le règlement peut se réaliser soit en espèces, par chèques bancaires ou postaux libellés à l'ordre du Trésor Public, Bons CE et Tickets CESU.

5. Pièces à fournir :

- Fiche unique d'inscription remplie avec les documents demandés.

6. Les tarifs :

Chaque année, le Conseil Municipal décide de la tarification (grille tarifaire consultable en mairie).

7. Les horaires :

Le mercredi de 11h30 à 18h, du 13 septembre 2017 au 4 juillet 2018.

Départ échelonné de 17 heures à 18 heures.

8. La restauration (le temps de restauration et le goûter) :

Tous les enfants inscrits bénéficient de la restauration du midi et du goûter.

Les menus sont variés et équilibrés.

Le temps de la restauration est important pour l'enfant, ce temps est un moment calme et détendu. La pause du midi et le goûter permettent à l'enfant de récupérer physiquement et psychologiquement.

La table est un lieu privilégié pour communiquer, échanger pour que chacun s'exprime sans avoir à crier.

Les animateurs mangent à une table de 6 enfants, il détermine des chefs de table pour favoriser l'autonomie de l'enfant (chef de l'eau, du pain, débarrassage et nettoyage).

Nous faisons appel à un prestataire pour la livraison des repas et des goûters en liaison froide.

9. **Le public**:

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la petite section de maternelle au CM2. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, trois groupes sont mis en place :

- les enfants nés en 2014, 2013 et 2012.
- les enfants nés en 2011 et 2010.

- les enfants nés en 2009, 2008 et 2007.

Ces groupes d'âges définis par les années de naissance peuvent être modulés en

concertation avec les enfants, les parents et l'équipe d'animation.

La réglementation liée au personnel d'encadrement, à sa formation et les locaux, offre

à l'accueil de loisirs une capacité d'accueil de :

48 enfants au maximum (3-5 ans : 24 / 6-11 ans : 24)

10. L'aménagement de l'espace de l'accueil de loisirs :

En extérieur : 2 cours, 3 préaux.

En intérieur : 3 salles d'activités, 1 salle d'évolution, 1 dortoir, 1 salle de restauration,

des toilettes.

11. L'accueil des enfants (Arrivé et départ) :

Un transport au départ de l'école de Brassilly en direction de l'école du Chef-Lieu est

organisé entre 11h30 et 11h45.

Les enfants du chef-lieu sont répartis dès 11h30 dans la cour de l'école maternelle du

chef-lieu et pris en main par les animateurs(trices).

L'accueil du soir a lieu entre 17h et 18h.

Le temps d'accueil du soir doit permettre à l'équipe d'animation de tisser des liens

avec les familles sur : le déroulement de la journée, l'organisation de l'accueil et de la

vie quotidienne pour rassurer les familles.

Ce moment permet à chaque enfant de s'installer à son rythme sur un temps calme en

attendant l'arrivée de ses parents. Il a la possibilité de choisir entre diverses activités :

lire, dessiner, discuter, jeux de société, kaplas, ne rien faire...

Un cahier des retards est tenu à jour afin de signaler les retards. Après 2 retards, un

courrier est envoyé aux parents.

8

12. L'infirmerie:

Une infirmerie est accessible à tout moment de l'après-midi. Le Directeur ou l'animateur, titulaire de l'attestation aux premiers secours est responsable de ce lieu. Un cahier d'infirmerie est mis à jour pour chaque soin effectué dans l'après-midi.

En aucun cas, l'animateur ne donne de médicaments à l'enfant. Chaque groupe d'âge a en permanence une ou plusieurs trousses à pharmacie qu'il tient à jour.

13. Le matériel :

Le matériel disponible pour les activités de l'accueil de loisirs est tenu en état par l'équipe des animateurs avec la collaboration des enfants.

Le rangement s'effectue après chaque activité. Les temps de rangement sont intégrés dans l'activité.

De nombreuses activités sportives, artistiques et manuelles peuvent être pratiquées. Du matériel est mis à disposition par la commune.

14. Les activités :

Durant cet après-midi de mercredi, nous avons décidé avec l'équipe d'animation de déterminer des activités en rapport avec les objectifs pédagogiques (voir programme d'animation).

Pour toutes les activités nous prenons en compte le rythme de l'enfant avec des activités sportives, artistiques, manuelles ou culturelles.

15. La charte de vie :

L'élaboration d'une charte de vie constitue une partie réglementaire et favorise l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Chaque tranche d'âge effectue sa charte de vie.

La charte est affichée dans l'accueil de loisirs, afin que chaque enfant s'y réfère facilement.

Ces règles ne sont pas fixes, elles peuvent évoluer.

16. Le transport :

Pour les transports en car, l'entreprise SABA a été choisie pour un aller de l'école de Brassilly à l'école du Chef-Lieu entre 11h30 et 11h45.

17. Après-midi type :

11h30 à 11h45	Transport des enfants en car de l'Ecole de Brassilly en
111130 a 111143	direction de l'Ecole du Chef-Lieu
111.20 \ 121.00	Temps de « jeux au choix » dans la cour ou dans l'espace de
11h30 à 12h00	loisirs avec toilettes et lavage des mains.
12h00 à 13h30	Déjeuner tous ensemble.
	Les 6-10 ans : Temps calme avec activités choisies par les
13h30 à 14h30	enfants (jeux de société, dessin, perles, relaxation, lecture,
	jeux d'extérieuretc.).
13h30 à 15h	Sieste pour les 3-4 ans et temps calme pour les 5-6 ans.
14h30 à 16h15 pour	
les + de 6 ans et	Répartition dans les différentes activités proposées.
15h à 16h15 pour les	
– de 6 ans	
16h15 à 16h30	Rangement et toilettes avec lavage des mains.
	Goûter par tranche d'âge (3-6 ans et 6-11 ans) pour favoriser
16h30 à 17h00	la convivialité, les échanges entre tous. C'est un temps de
	discussion, de régulation.
	Temps calme et départ échelonné des enfants, accueil et temps
	de discussion avec les parents. Accueil / Activités libres
	(coloriages, jeux de société, lecture, discussions etc)
17h00 à 18h00	permettant à chaque enfant de faire un retour au calme à son
	rythme. La fonction d'accueil est effectuée dehors ou dans la
	salle en fonction de la météo à tour de rôle par l'équipe
	d'animation afin que chaque parent identifie les animateurs.

18. Relations avec les parents :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants. Nous rencontrons les parents à différents moments : inscription, accueils.

V- Le rôle et les responsabilités du personnel :

1. Le directeur :

Il a la gestion de :

- L'équipe d'animateurs (répartition avec les différents groupes, gestion des horaires de travail, évaluation et la formation),
- L'accueil de loisirs (matériel, administratif, transport, mise en œuvre du projet pédagogique),
- Des plannings des différents groupes d'âge,
- Des relations avec les partenaires et les familles,
- Des enfants (gestion des dossiers et du suivi sanitaire),

2. Les animateurs (trices) :

Ils ont pour fonctions:

- L'animation des différents moments de la journée des enfants,
- L'accueil des enfants et des familles,
- La préparation des activités, la mise en place et leur rangement,
- La vérification du bon état du matériel,
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants,
- Ils sont garants du respect des lieux, du matériel et du respect des règles de vie,
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les activités définies en équipe,
- Ils préparent et organisent des animations adaptées aux enfants,

- Ils participent aux réunions de préparation, de régulation et de bilan.
- Sur le temps de restauration, ils aident au service.

3. Autre personnel:

<u>Les agents de service</u> : ces personnes n'ont pas le même rôle que les animateurs mais leur travail est important. Ils apportent leur participation au bon déroulement de l'accueil de loisirs.

Ils ont pour mission:

- Assurer la vérification des livraisons de repas en liaison froide.
- Garantir la qualité de l'accueil et l'hygiène au quotidien,
- Faire chauffer les plats, préparer les chariots,
- Mise en place des tables,
- Apporter les plats dans les salles du restaurant,
- Nettoyage de la salle de restauration et de la cuisine,

4. Organisation du travail de l'équipe :

Une réunion de préparation a lieu en amont.

Le directeur et tous les animateurs participent à cette réunion.

De plus, des réunions de régulation sont prévues après chaque après-midi d'accueil si le directeur et/ou les animateurs en éprouvent le besoin.

5. Formation des animateurs :

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il observe plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, ...) et assure leur validation.

VI- L'évaluation du projet pédagogique :

1. Evaluation qualitative :

Des réunions régulières sont organisées pour évaluer et réajuster le projet pédagogique. Ces réunions constituent des moments privilégiés de coordination, d'analyse, de dialogue et de projection.

Le comportement des enfants est pris en considération (la participation, la régularité, la vie de groupe).

2. Evaluation des objectifs :

Objectifs	
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	Les enfants ont-ils créé la charte de vie ?
	Des temps ont-ils été organisés pour favoriser le dialogue entre enfants/enfants et enfants/animateur ?
	Les enfants ont-ils participé à la préparation et le service du goûter ?
	Les enfants ont-ils rangé le matériel qu'ils avaient sorti ?
Développer l'autonomie chez l'enfant	Les enfants ont-ils eu le choix d'activités durant les temps calmes ?
	Les enfants ont-ils aidé pendant le temps de restauration (eau, service du plat, débarrassé, lavé,) ?
	Les enfants sont-ils passés aux toilettes avant l'activité et le repas ?
	Des espaces ont-ils été aménagés pour qu'ils puissent « faire seul » (coin lecture, jeux de société,) ?
Favoriser l'acceptation de la	Des jeux ou sports collectifs ont été mis en place ?
différence	
	Des sorties (en liens avec les thèmes des semaines) ont été mises en place ?

	Les animateurs ont mis en place des techniques d'animation	
	pour favoriser la mixité fille / garçon ? et la mixité entre enfants	
	de différentes écoles ?	
Comprendre et respecter les	Des activités physiques régulières on t'elle été mises en place ?	
règles d'hygiène et de santé	Les enfants savent-ils à quoi ressemble un repas équilibré ?	

3. Evaluation quantitative :

Un cahier de présence quotidien est mis en place.

L'évolution du groupe d'âge et le lieu d'habitation sont étudiés.

Une liste d'attente permet de quantifier la demande.

Un bilan moral et financier, regroupant l'ensemble des données recueillies, est présenté en Commission Jeunesse.